



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 14 décembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
43	53

#### Date de convocation

**8 décembre 2022**

**Culture – Enseignement artistique – Convention pour l'entretien des locaux du bâtiment école de musique par la Ville de Tain l'Hermitage**

#### N° de la délibération 2022-794

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 14 décembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Thierry DARD), Mme Laëtitia BOURJAT, M. Pascal CLAUDEL, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Régis REYNAUD, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Vu la délibération n° 2022-792 du 14 décembre 2022 approuvant le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment école de musique à Tain l'Hermitage appartenant au SYRAVAL au profit d'ARCHE Agglo pour l'exercice de sa compétence en matière « d'Enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans le cadre d'un cursus qualifiant »

Considérant qu'avant le transfert de la compétence « enseignement artistique » au profit de l'Agglomération, et de la mise à disposition induite du bâtiment, le Syndicat à Vocation Unique SYRAVAL confie à la commune de Tain l'Hermitage l'entretien des locaux, correspondant au nettoyage de l'ensemble des pièces du bâtiment (Espaces de circulation, Bureaux, espace de répétition et auditorium, sanitaires, salles de réunion...) ainsi que de la fourniture des produits nécessaires à cette action.

Considérant que ce fonctionnement donne toute satisfaction, il est proposé de le poursuivre et de conventionner en ce sens avec la commune de Tain l'Hermitage ;

Considérant le projet de convention qui prévoit que l'Agglomération supportera la charge financière de cette prestation relevant de sa compétence pour cet entretien qui sera réalisé par un agent de la ville de Tain l'Hermitage à hauteur de 25 heures / semaine ;

Considérant l'avis du bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention pour l'entretien des locaux de l'école de musique à Tain l'Hermitage par la Ville de Tain l'Hermitage avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un an renouvelable par tacite reconduction pour la même durée sans que cette durée puisse excéder 3 ans ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 décembre 2022.